

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 14 (1934)
Heft: 9

Artikel: Entraves au développement des importations suisses en France
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-889194>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE ÉCONOMIQUE FRANCO-SUISSE

Organe mensuel officiel
de la

Chambre de Commerce suisse en France
16, Avenue de l'Opéra

Novembre 1934

Paris-I^{er}

Quatorzième Année. — N° 9

Téléphone :
Opéra 90-68
Adresse télégraphique :
Commerisuis-Paris 111

La Revue économique franco-suisse fait suite
au Bulletin mensuel de la Chambre de
Commerce Suisse en France

Le numéro : 3 fr.
Abonnement annuel : 30 fr.
(argent français)
Chèques postaux Paris 32-44

SOMMAIRE

PREMIÈRE PARTIE

ENTRAVES AU DÉVELOPPEMENT DES IMPORTATIONS SUISSES EN FRANCE

Entraves au développement des importations suisSES en France.....	Pages 157
--	--------------

DEUXIÈME PARTIE

DOCUMENTATION GÉNÉRALE

La loi du 13 novembre 1933 et la protection des minorités étrangères dans les sociétés par actions (Piquecry).....	Pages 163
Nouvelles modalités d'application de l'impôt français sur le chiffre d'affaires.....	165
Renseignements utiles à qui voyage.....	166

PREMIÈRE PARTIE

ENTRAVES AU DÉVELOPPEMENT DES IMPORTATIONS SUISSES EN FRANCE

La diminution des échanges commerciaux entre la France et la Suisse avait fait l'objet d'une étude publiée dans le dernier numéro de notre revue. Ayant constaté que cette diminution avait été particulièrement accentuée en ce qui concerne les importations suisses en France pendant le premier semestre de cette année, nous avons jugé intéressant d'entamer une enquête aux fins de déterminer les causes de ce recul marqué des ventes de produits suisses en France. Nous nous sommes adressés dans ce but à une trentaine de commerçants de la place de Paris, en relations d'affaires avec les principales industries suisses qui exportent en France. Sur la base des renseignements qui nous ont été ainsi très aimablement donnés, nous avons cherché, dans la présente étude, à déterminer les grands facteurs de cette régression des importations suisses en France et avons analysé, d'une manière succincte, l'influence de ces fac-

teurs sur les principaux groupes des industries suisses.

Rares ont été ceux de nos interlocuteurs qui ont pu, en ce qui concerne leurs propres affaires, contester cette diminution des importations suisses et nous indiquer une augmentation de leur chiffre d'affaires : ces exceptions ne font malheureusement que confirmer la règle ! Il est réjouissant néanmoins de savoir que certaines branches de l'industrie échappent à la crise actuelle. Nous avons remarqué qu'il s'agissait principalement de la vente de machines très spécialisées pour lesquelles la Suisse détient une sorte de monopole. Ces heureux résultats sont également dus à l'activité déployée par des commerçants énergiques, éléments psychologiques particulièrement précieux en cette période de pessimisme et même de défaitisme des affaires.

Réduction du pouvoir d'achat :

Mais la grande majorité des commerçants consultés nous ont confirmé les conditions inquiétantes dans lesquelles le volume de leurs affaires s'amenuise, très spécialement au cours de ces derniers mois. Or, la plupart incriminent en première ligne la diminution de la capacité d'achat de la clientèle française, alors que précédemment ils attribuaient principalement ce ralentissement de leurs ventes en France aux méfaits des barrières douanières dressées entre nos deux pays, facteur toujours aussi grave, mais qui passe pour beaucoup d'industries au second plan des préoccupations de l'heure présente.

Dans un grand nombre de cas, il ne suffit pas pour vendre d'avoir en poche une licence d'importation, il faut avoir en face de soi un *acheteur*, spécimen de l'humanité qui paraît devenir de plus en plus rare. Le nombre des touristes étrangers a diminué en France comme ailleurs; quant à l'acheteur français, la chute de ses revenus l'oblige à rechercher des produits bon marché.

D'autre part, la capacité d'achat de la clientèle française, en ce qui concerne les marchandises étrangères, est également réduite par la nécessité d'absorber la production nationale, qui, ne pouvant s'écouler à l'extérieur et plus spécialement dans les pays d'outre-mer comme précédemment, doit être consommée sur place; les campagnes protectionnistes pour l'achat des produits nationaux ont été entamées ici comme ailleurs. Une discrimination devrait pourtant être faite entre les produits des différents pays étrangers suivant la situation active et passive de leur balance commerciale avec la France; nous avons toujours demandé un régime de faveur pour « le meilleur client de la France » et nous ne désespérons pas de l'obtenir un jour.

Cherté des produits suisses :

Le produit suisse est essentiellement un produit de qualité, obtenu par une main-d'œuvre d'élite et dont la grande capacité n'a pu se développer qu'au cours des siècles et grâce à un niveau intellectuel supérieur à celui de beaucoup d'autres populations. L'outillage utilisé par les industries suisses n'est pas moins perfectionné et c'est à cet esprit de précision des Suisses que l'on vient en France de rendre hommage en décernant à M. Guillaume, directeur du Bureau International des Poids et Mesures, le titre de docteur « honoris causa » de l'Université de Paris.

Le revers de la médaille est que ces qualités se paient cher : cette main-d'œuvre spécialisée touche des salaires forcément élevés; l'amortissement de l'outillage de précision est aussi onéreux que l'achat à l'étranger — puisque le sol national ne les contient pas — des matières premières dont l'industrie suisse a besoin. Le coût de production de cette dernière ne peut donc être que difficilement comparé à celui de l'industrie française et il est malaisé de chiffrer la différence assez considérable existant en défaveur de l'industrie suisse, dont les prix de revient sont estimés, actuellement, les plus élevés du monde.

Barrières douanières :

Des efforts sont tentés en Suisse pour réduire le coût de production, ce qui n'est pas sans entraîner de nombreuses difficultés et de lourds sacri-

fications. Mais les exportateurs se heurtent alors à des droits de douane prohibitifs, car ces derniers avaient été calculés pour être appliqués à des marchandises chères et ils ne représentaient alors qu'un petit pourcentage de la valeur de ces marchandises, alors qu'ils équivalent parfois au tiers ou même à la moitié, par exemple, des produits bon marché.

Il faudrait donc remédier au caractère archaïque de certains de ces droits spécifiques qui ne tiennent pas compte des transformations techniques subies par des produits dont la fabrication a été simplifiée, le prix de revient diminué et dont l'emploi a pu être vulgarisé en conséquence. Ces mesures ne peuvent toutefois être appliquées qu'à des cas déterminés et motivés par les progrès de la technique.

Dans la généralité des cas, il a été reconnu, au cours des pourparlers internationaux et cela a encore été confirmé à l'occasion de la récente Conférence du Bloc-Or à Bruxelles, qu'il est actuellement difficile d'envisager une réduction des droits de douanes. L'industrie suisse se trouve ainsi placée devant ce dilemme :

Maintenir la qualité supérieure de ses produits dont le coût de fabrication élevé entraîne leur mévente sur les marchés extérieurs ou renoncer à cette qualité des produits suisses, ce qui permettrait d'abaisser leur prix de revient, mais aboutirait également à leur mévente du fait que leur prix de vente à l'extérieur se trouverait lourdement majoré par l'application de ces droits spécifiques.

Devant ces difficultés de s'adapter aux conditions des marchés extérieurs, les industriels suisses ont créé des usines à l'étranger afin de bénéficier de conditions de production meilleur marché. Si l'on en comprend les raisons, on ne peut néanmoins que déplorer cet exode qui diminue la valeur du patrimoine national et augmente gravement le chômage de la main-d'œuvre suisse.

Quant aux mesures restrictives à l'importation, telles que les contingents, elles ne sont pas étrangères à la régression des échanges franco-suisses. Tout espoir d'une amélioration de ces relations économiques entre nos deux pays continue à être fondé sur un élargissement réciproque des contingents. La Conférence des nations demeurées fidèles à l'étalon-or, qui eut lieu à Bruxelles les 19 et 20 octobre, a consacré ce principe; mais son application pratique paraît rencontrer déjà de sérieuses difficultés, si l'on en juge par les déclarations faites à son retour de Bruxelles par l'ancien ministre français du Commerce et de l'Industrie, relativement à la manière dont la France entend réaliser l'accord conclu entre les nations du bloc-or pour développer leurs échanges réciproques et qui consisterait à mettre simplement à la disposition de ces pays les reliquats des contingents non utilisés par les autres pays; de l'aveu même de M. Lamoureux, « cela ne suffirait point à assurer l'amélioration de 10 % envisagée dans la résolution de Bruxelles. »

L'assujettissement à des droits de douane élevés et le contingentement ne constituent pas les seuls obstacles qui empêchent une libre circulation des marchandises entre Suisse et France; il faut y ajouter les nombreuses taxes d'ordre douanier ou fiscal, les formalités administratives compliquées et souvent même arbitraires, l'indication d'origine, etc., etc.

Nous n'entreprendrons pas l'énumération complète ni l'analyse de cette multitude de taxes et de mesures restrictives qui constituent ces barrières douanières devant lesquelles viennent se heurter les échanges internationaux.

INFLUENCE DE CES DIFFÉRENTS FACTEURS SUR LES PRINCIPALES INDUSTRIES SUISSES EXPORTANT EN FRANCE :

Nous venons de rappeler quelles sont les diverses causes de la diminution des importations de Suisse en France; voyons maintenant, sur la base des renseignements qui nous ont été donnés à l'occasion de notre récente enquête, dans quelles mesures ces facteurs ont agi sur les différentes industries suisses intéressées au débouché français. Le tableau, reproduit ci-dessous, indique l'ordre d'importance de ces industries d'après la valeur de leurs ventes en France pendant l'année 1933 :

Valeur des importations suisses en France en 1933

D'après la statistique mensuelle du Commerce Extérieur de la France — en millions de francs français :

1. Industries mécanique et électro-mécanique.....	141
2. Industries des produits alimentaires.....	92
3. Industries textiles.....	78
4. Horlogerie.....	56
5. Industries chimiques.....	53
6. Métallurgie (demi-produits).....	38
7. Industrie du cuir.....	29
8. Industrie de la paille (sparterie, etc.).....	20
9. Industrie du papier (carton, etc.).....	9
10. Industrie du bois.....	7
11. Autres industries.....	109
Total.....	632

Ce classement paraît être celui qui montre le mieux l'importance respective des différentes branches de l'industrie suisse exportant en France; nous l'adopterons donc pour l'étude proposée.

1. — Industries mécanique et électro-mécanique :

Même si l'on ne tient pas compte des statistiques établies d'après la valeur des importations accusant une régression particulièrement forte du fait de la chute des prix et que l'on ne considère que les statistiques établies d'après le poids des marchandises importées, on constate, entre 1930 et 1933, une diminution de près de 50 % (18.000 tonnes en 1930 contre 9.500 tonnes en 1933). La première cause de ce recul est l'amointrissement de la capacité de consommation de la France; la métallurgie française, grosse cliente des constructeurs suisses de machines, est en proie à une léthargie qui contraste singulièrement avec la période d'extension industrielle, peut-être exagérée, qui avait précédé la présente crise.

Les grosses sociétés françaises de production d'énergie électrique, importants consommateurs de dynamos, turbines, etc., qui avaient également augmenté à une allure peut-être trop accentuée au cours des années précédentes l'importance de leur équipement, se trouvent maintenant avoir des moyens de production sensiblement supérieurs aux débouchés possibles. L'importance de ceux-ci,

du fait de la crise actuelle, n'a pas suivi la progression escomptée et sans être en régression, l'augmentation annuelle de la consommation française en kwh. est maintenant beaucoup plus réduite, si bien qu'il faudra attendre un nombre indéterminé d'années avant que les sociétés de production soient amenées à entreprendre de nouveaux équipements.

Mais qu'il s'agisse de sociétés privées ou d'entreprises d'un caractère semi-administratif (comme celles vues plus haut, exploitant des chutes d'eau concédées) ou encore les différents services relevant des autorités gouvernementales, départementales ou communales, un réseau de lois, de règlements et d'instructions — dont certaines ne datent pas d'hier (par exemple : loi du 16 octobre 1919) — prescrivent que le matériel mécanique utilisé doit être de fabrication française.

Ces mesures ont pour but de protéger les constructeurs français de machines dans l'espoir, souvent fallacieux, de donner à la France une autonomie économique qui lui permettrait de s'affranchir de toute dépendance vis-à-vis de l'étranger. Ce ne sont, toutefois, pas les concurrents les plus redoutables pour les constructeurs suisses de machines qui rencontrent également sur le marché français d'autres constructeurs étrangers, dont les prix de revient, déjà inférieurs à ceux des constructeurs français, défient à plus forte raison toute concurrence de la part des industries suisses mécanique et électro-mécanique, dont le coût de production est déjà notablement supérieur à celui des industries françaises correspondantes.

C'est ainsi que nous avons vu s'accroître cet exode des entreprises suisses vers la France où des succursales de maisons suisses se sont transformées petit à petit en sociétés françaises implantant dans leur pays de résidence des méthodes de travail propres à la Suisse, exploitant des brevets que la Suisse était seule à détenir auparavant, congédiant bientôt le personnel suisse qui avait permis ce transfert, se libérant finalement de toute dépendance financière vis-à-vis de la maison-mère.

Bénéficiant des avantages techniques rappelés plus haut, utilisant une main-d'œuvre infiniment meilleur marché qu'en Suisse et ayant acquis un caractère purement français, ces entreprises ont ainsi remédié aux difficultés résultant du prix de vente trop élevé et du caractère étranger des machines suisses importées en France.

Mais cet état de choses constitue également une des principales causes de la diminution de prix de 50 % des ventes effectuées par les industries mécanique et électro-mécanique suisses en France, constatée au cours de ces quatre dernières années.

2. — Industries des produits alimentaires :

Les deux principaux de ces produits sont — comme on le sait — le fromage et le chocolat.

Pour ce qui est du chocolat, les statistiques douanières attestent également une forte diminution des importations de Suisse en France; alors qu'en 1930, la Suisse avait encore vendu à la France 7.600 q.m. de chocolat, les importations de ce produit n'ont même pas atteint l'année dernière 1.000 q.m. Nombreuses sont en effet les grandes marques de chocolat suisse venues s'implanter en France et aggraver cette « exportation » des industries suisses en lieu et place des

produits qu'elles fabriquaient auparavant sur le sol national suisse.

Quant aux fromages, originaires des Vallées de l'Emmental et de la Gruyère, ils ne constituent pas, en France spécialement, des aliments de première nécessité. Leurs prix n'ont fléchi que d'une façon tout à fait insignifiante; par contre, les prix des fromages français — fabriqués en plus grande abondance que pendant les années précédentes du fait de l'augmentation des cultures herbagères et des fromageries — ont baissé de façon tout à fait exceptionnelle.

Dans les milieux où les revenus des consommateurs ont diminué, le fromage suisse est devenu trop onéreux; seules les classes aisées peuvent donner leur préférence aux fromages suisses en consentant les sacrifices pécuniaires que comporte un tel choix. Par ailleurs, le contingentement, l'augmentation des droits de douane, l'aggravation des taxes anciennes, l'instauration de taxes nouvelles constituent autant de facteurs rendant l'importation de ces marchandises de plus en plus difficile. Elles mettent malheureusement le commerce des fromages suisses dans l'impossibilité de s'adapter aux conjonctures du marché intérieur et malgré la supériorité de la qualité, il voit forcément ses ventes diminuer en France.

3. — Industries textiles :

Qu'elles s'occupent de filature, de tissage ou de confection, ces industries textiles signalent toutes le pouvoir d'achat très diminué de la clientèle française. Nous retrouvons ici la situation difficile de l'industrie suisse de la broderie dont l'étoile, depuis de nombreuses années, subit une éclipse à laquelle on n'est pas encore parvenu à remédier; un effort a pourtant été tenté pour utiliser dans la couture des voiles brodés; mais il n'y a pas que le facteur de la mode qui soit cause de ce déclin de la broderie; dans ce domaine également, le coût de production en Suisse est trop élevé, alors que la clientèle française recherche de plus en plus des articles bon marché.

Les tissus de jersey, autre spécialité de l'industrie textile de la Suisse, souffrent de ce prix de revient très élevé qui ne permet l'achat de tels articles que par une élite de plus en plus rare et principalement constituée par les étrangers séjournant en France. Il faut, du reste, remarquer que si l'on parvenait à fabriquer ces tissus à meilleur compte, les droits de douane prélevés actuellement à la frontière franco-suisse deviendraient prohibitifs.

4. — Horlogerie :

C'est un lieu commun, après avoir rappelé les difficultés de l'industrie suisse de la broderie, d'en venir à souligner, une fois de plus, la grave crise que traverse l'horlogerie suisse, autre victime de l'actuelle « ère de la camelote ». Nous avons applaudi aux campagnes faites par certains industriels suisses pour remettre la montre de qualité, la montre en « or » à l'honneur et, sans doute, ces efforts ne sont-ils pas étrangers à la légère augmentation, entre 1932 et 1933, des importations d'horlogerie suisse en France; néanmoins la diminution de la valeur de ces importations a été de 50 % entre 1929 et 1932; aussi le terrain perdu ne sera-t-il regagné qu'avec beaucoup de difficultés, s'il l'est jamais!

Certaines manufactures suisses de montres ont

cherché à fabriquer des produits à meilleur compte pour répondre au désir actuel de la clientèle; elles se sont, toutefois, heurtées à des droits de douanes qui grevent identiquement les montres chères comme les montres bon marché; si les premières supportent déjà difficilement les charges résultant de ce régime douanier, pour les secondes, ces droits constituent une véritable prohibition à l'entrée en France, certainement favorable à la fabrication sur sol national français de montres avec des pièces détachées de provenance suisse. Autre exemple de cette regrettable exportation des industries suisses à l'étranger.

5. — Industries chimiques :

Les échanges de produits chimiques, y compris les colorants, sont régis — comme on le sait — par des accords internationaux qui répartissent les différents débouchés entre les pays producteurs; les cartels et trusts privés réglementent ainsi ces échanges, en lieu et place des gouvernements, qui se bornent à ratifier les engagements pris par les intéressés eux-mêmes. Nous nous limiterons à souligner que néanmoins ces ententes internationales ne sont pas parvenues à éviter le recul du commerce international de ces produits, comme en témoigne le tableau suivant :

Importation de produits chimiques, colorants, etc., de Suisse en France de 1929 à 1933 :

1929.....	16.700	tonnes
1930.....	15.300	»
1931.....	8.800	»
1932.....	5.500	»
1933.....	4.800	»

Quant aux produits pharmaceutiques, leur importation de Suisse en France est devenue insignifiante, la plupart des fabricants suisses ayant créé des usines en France.

6. — Métallurgie :

Le tonnage des importations de demi-produits d'aluminium, de cuivre, d'acier, etc., se maintient actuellement, après avoir subi une baisse de 50 % par rapport aux années de prospérité qui précéderent la présente crise. Des mesures de contingentement sont, toutefois, appliquées à certaines de ces importations depuis le début de l'année et viennent ainsi renforcer la protection du marché intérieur français, constituée par des droits de douane particulièrement lourds. Espérons qu'il n'en résultera pas un nouveau recul de ces importations constituées principalement par la production des tréfileries suisses.

7. — Industrie du cuir :

D'une part, la Suisse vend aux tanneries françaises des peaux brutes, d'autre part, les fabriques suisses écoulent encore sur le marché français une certaine quantité de paires de chaussures, réclamées par la clientèle en raison de leur qualité reconnue de tous et en dépit de leur prix qu'on évalue de 15 à 20 % plus élevé que ceux des articles français. La plus redoutable concurrence est, toutefois, constituée par les fabriques allemandes et tchécoslovaques, en raison d'un écart de prix plus considérable encore.

Ces importations sont grevées de droits élevés qui viennent s'ajouter à un coût de fabrication

non moins haut. Le résultat de cet état de choses a été, comme dans les autres branches de l'industrie, l'implantation en France de fabriques suisses de chaussures.

8. — Industrie de la paille :

Nul exemple n'est plus éloquent que celui de l'industrie de la paille pour prouver que les productions industrielles de la Suisse et de la France sont complémentaires, ou tout au moins l'étaient par le passé et que si c'est actuellement de moins en moins le cas, il faut attribuer cet état de choses regrettable aux essais d'économie dirigée qu'il a fallu tenter dans le but chimérique de diminuer le chômage en donnant à chaque pays une autonomie économique, illusoire et illogique :

La région de Wohlen, dans le canton d'Argovie, est spécialisée dans la fabrication de tresses en paille et en autres matières similaires, utilisées pour la confection des chapeaux. La France est tributaire de l'étranger pour ces fournitures indispensables à la chapellerie parisienne dont on sait la renommée mondiale. Or, les tresses de paille et similaires de fabrication suisse se heurtent à l'importation en France à des difficultés pour le moins aussi considérables que celles que rencontrent les exportateurs français de chapeaux de paille en Suisse.

La France et la Suisse ne pourraient-elles tenter dans ce domaine un essai d'abaissement réciproque de leurs barrières douanières?

9. — Industrie du papier :

Autrefois, la France importait de Suisse 10 à 12.000 tonnes de papier « journal » ; des usines ayant été construites en France, ces importations sont aujourd'hui complètement arrêtées.

Ses prix de revient ne permettent pas à l'industrie suisse d'écouler ses produits sur le marché extérieur; elle s'est donc repliée sur le marché intérieur de la Suisse dont la consommation en papier est considérable en raison du mode d'existence et du niveau intellectuel de la population.

La Suisse, néanmoins, écoule encore en France des flans d'imprimerie, ainsi que certains papiers dans la fabrication desquels elle s'est spécialisée.

10. — Industrie du Bois :

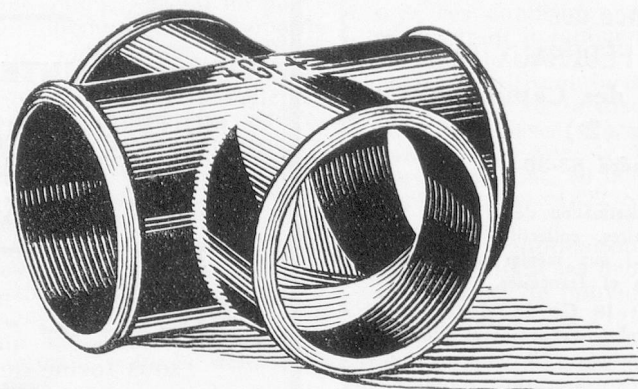
Si l'importation des bois communs a fortement diminué, par contre les ventes de pâtes de celluloses sont en légère progression. Quant aux meubles, leur introduction sur le marché est insignifiante, une fois de plus, leur prix de revient ne permettant pas de concurrencer la fabrication française.

Conclusion :

En dépit de la réduction générale du pouvoir d'achat, du coût de production plus élevé en Suisse que dans n'importe quel autre pays et des barrières douanières qui ne pourront être abaissées avant un laps de temps encore indéterminé, l'industrie suisse se doit de demeurer fidèle à la réputation de qualité et de précision de sa production. Qu'elle continue à observer un parfait « fair play » dans le calcul de ses prix de revient. M. Duchemin, Président de la Confédération de la Production Française, rappelait récemment encore que c'est là la première condition d'une entente économique internationale, susceptible de réaliser une amélioration des échanges commerciaux entre pays attachés, comme la France et la Suisse, à des principes de saine économie.

RACCORDS SUISSES

EN FONTE MALLÉABLE



+GF+

Depuis toujours
les Meilleurs.